

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00895

Numéro SIREN : 802 243 923

Nom ou dénomination : 1 TERIORS RENOV

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2020 sous le numéro de dépôt 1078

Greffé du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/1078

Déposant :

Nom/dénomination : 1 TERIORS RENOV

Forme juridique : Société par actions simplifiée à capital variable

N° SIREN : 802 243 923

N° gestion : 2014 B 00895





IMPOT SUR LES SOCIETES

1078

Exercice ouvert le 01012018 et clos le 31122018	Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/>
Régime réel normal	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinque C-1-1), cocher la case
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinque C-1-1), cocher la case	Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Société 1Terior Renov

Adresse du siège social:

2 rue du Prieure
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

SIRET 8 0 2 2 2 4 3 9 2 3 0 0 0 1 7

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	18 267		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	SII cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

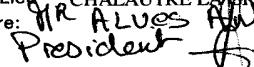
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des lasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Date: Lieu: CHALAUTRE LA GRANDE Qualité et nom du signataire: M. ALVES ANTONIO Signature: President 
Tél:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la lisse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).





ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :						
1	2			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



AN

Désignation de l'entreprise **Société 1Terior Renov**Néant *Adresse de l'entreprise **2 rue du Prieuré****77171 CHALAUTRE LA GRANDE**Numéro SIRET * **8 0 2 2 4 3 9 2 3 0 0 0 1 7**Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2**Durée de l'exercice précédent * **1 2**Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 8**Exercice N-1 clos le **3 1 1 2 2 0 1 7****ACTIF**Brut **1**Amortissements - Provisions **2**Net **3**Net **4**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

CAPITAUX PROPRES

DETIES (4)

RENOVIS

Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030	25 674	24 126
Immobilisations financières * (1)		040	042		
Total I (5)		044	048	25 674	24 126
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		29 626
Marchandises *		060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		24 652
	Autres * (3)	072	074		1 082
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086		17 749
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098		43 482
Total général (I+II)		110	112	25 674	73 108

PASSIFExercice N **NET 1**Exercice N-1 **NET 2**

Capital social ou individuel *		120	3 000	3 000
Ecarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126	300	300
Réerves réglementées*		130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		
Report à nouveau		132		
Résultat de l'exercice		134	6 090	4 699
Provisions réglementées		136	16 067	9 392
Total I		140		
Provisions pour risques et charges		142	25 457	17 391
Total II		154		
Emprunts et dettes assimilées		156	28 858	37 942
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
Fournisseurs et comptes rattachés *		166	18 714	13 973
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	98	172
Produits constatés d'avance			37 735	3 801
Total III		174		
Total général (I + II + III)		176	85 307	55 717
		180	110 765	73 108

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 1TER15 en Euros.

Cetid Group

RENOVIS



(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CHARGES D'EXPLOITATION

Credit Group

		Désignation de l'entreprise Société 1Terior Renov				Néant
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	
PRODUITS D'EXPLOITATION						
A - RÉSULTAT COMPTABLE						

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)										Néant <input type="checkbox"/> *				
Désignation de l'entreprise : Société 1Terior Renov														
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *				
		ACTIF IMMOBILISÉ												
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	402		404		406						
		Autres	410	412		414		416						
Immobilisations corporelles		Terrains	420	422		424		426						
		Constructions	430	432		434		436						
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 000	442		444		446	3 000	3 000			
		Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
		Matériel de transport	460	46 800	462		464		466	46 800	46 800			
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486						
TOTAL		490	49 800	492		494		496	49 800	49 800				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	500	502		504		506						
		Terrains	510	512		514		516						
		Constructions	520	522		524		526						
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 567	532		534		536	2 567				
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
		Matériel de transport	550	17 607	552	5 500	554		556	23 107				
Autres immobilisations corporelles		560	562		564		566							
TOTAL		570	20 174	572	5 500	574		576	25 674					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values									
					Court terme * ⑤	Long terme								
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧						
					1									
					2									
					3									
					4									
					5									
					6									
					7									
8														
9														
10														
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591						
TOTAL						596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Dossier N° 1TER15 en Euros.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>Société 1Terior Renov</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotações de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTAÇÕES AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises		
Immobil. incorporelles	700	705			
Terrains	710	715			
Constructions	720	725			
Inst. techniques matériel et outillage	730	735			
Inst. générales agenc. am. divers	740	745			
Matériel de transport	750	755			
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775			
II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *				380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	9 973
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	7 580
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 1TER15 en Euros.



DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 1Terior Renov		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1 106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2 144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3 152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

Dossier N° 1TER15 en Euros.



« 1 TÉRIOR RENOV SAS »
Société par actions simplifiées au capital de 3.000 €
Siège social : 2, rue du Prieuré
77171 CHALAUTRE LA GRANDE
R.C.S. MELUN 80224392300017

**PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLEE
GÉNÉRALE ORDINAIRE du 11 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le onze juin, à dix-neuf heures,

L'associé de la Société 1 TÉRIOR RENOV, société par actions simplifiées au capital 3.000 €, divisé en 100 actions de 30 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président, au siège social de la société, conformément aux dispositions contenues dans les statuts.

Est présent :

Monsieur ALVES Antonio, président

demeurant :

2, rue du Prieuré
77171 – CHALAUTRE LA GRANDE
porteur de 100 actions

soit un total de 100 actions représentant l'intégralité du capital social.

Monsieur ALVES Antonio, en sa qualité de président, préside la réunion, constate que l'Assemblée réunit tous les associés et déclare que celle-ci peut valablement délibérer et la séance ouverte.

Monsieur le Président précise que le texte du projet de résolutions soumises au vote de l'Assemblée a été adressé aux associés et, ce, dans les quinze jours précédant la présente Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport annuel de gestion sur la situation et l'activité de la société concernant l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- quitus à la gérance,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- questions diverses.

Madame la Présidente présente à l'assemblée :

- l'inventaire des éléments actifs et passifs de la société au 31 décembre 2018,
- les Comptes Annuels arrêtés à cette date,



Alv

- le rapport annuel de gestion,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le Président procède ensuite à la lecture du rapport annuel de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont échangées entre les associées et, personne ne demandant plus la parole, Monsieur la Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport annuel de gestion, approuve dans toutes leurs parties le rapport annuel de gestion et les Comptes Annuels de l'exercice tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la gérance au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus à la gérance de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter pour le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit 16 067 € de la façon suivante :

- Affectation de 6067 au poste « Report à nouveau ».
- Le solde soit 10.000 € en distribution de « Dividende ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt conformément aux dispositions légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Antonio ALVES
Président

